

LOI N°008/AFN/CP/81

**PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD
DE CREDIT ENTRE LA REPUBLIQUE POPU-
LAIRE REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE
ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DE DEVELOPPEMENT (IDA)**

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE,

**VU Les articles 7, 9, 14 et 15 de la Constitution ;
APRES en avoir délibéré ;
ADOpte La Loi dont la teneur suit :**

**ARTICLE 1er. - Est ratifié l'Accord de crédit n°1063/GUI
en date du 21 Novembre 1980 entre la République Populaire
Révolutionnaire de Guinée et l'Association Internationale
de Développement (IDA), relatif au Développement de l'Ele-
vage en Guinée.**

**ARTICLE 2. - La présente Loi sera enregistrée et publiée
au Journal Officiel de la République.**

Ainsi délibéré et adopté en séance publique,

CONAKRY, LE 11 AVRIL 1981

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE**


DAMANTANG CAMARA